



COMITE DÉPARTEMENTAL DE BASKET BALL DES ALPES MARITIMES

RECOMMANDATIONS U7, U9 & U11 SAISON 2023-2024

Priorité au jeu et non pas au résultat

Faire des équipes par niveau (Débutants, Intermédiaires, Confirmés)

Les présentes recommandations ont pour objectif de valoriser, promouvoir et développer le mini-basket dans le département des Alpes Maritimes.

A cet effet, le présent document fixe les règles d'organisation des concentrations et manifestations destinées au mini-basket en mobilisant tous les acteurs (Clubs Organisateur, Enfants, Arbitres, Commission Mini-basket et Parents).

Elle prendra effet en début de saison sportive 2023/2024.



Maison du Basket – 30-32 Chemin de la Ginestière – 06200 NICE
Tél : 04 92 07 77 70 – Fax : 04.93.18.80.81

E-mail : comitebasket06@wanadoo.fr - Site : comite-basket06.com

Organisme décentralisé de la FFBB reconnu d'Utilité Publique





COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DES ALPES MARITIMES

ORGANISATION DES CONCENTRATIONS

Le **club organisateur** est responsable de l'organisation de la concentration.
A cet effet, il devra :

- Désigner obligatoirement un responsable,
- Prévoir le matériel nécessaire pour les tables de marque (chronomètres, sifflets),
- Mettre à disposition une petite pharmacie d'urgence (en cas de petites blessures).
- Faire compléter par les entraîneurs la feuille licence de tous les participants ou fournir le trombinoscope des licenciés présents.
- Faire un compte rendu de la manifestation sur imprimé dédié (clubs présents, nombre d'enfants présents par club, clubs absents et signaler tout problème rencontré).
A la fin de la concentration envoyer le compte-rendu et les formulaires licences à minibasketcd06@gmail.com
- Organiser un goûter de clôture pour les catégories U7 et U9. Une participation de 30€ MAXIMUM de la part du Comité sera accordée sur justificatif de la somme dépensée.
- Respecter l'ensemble des termes du présent document.

L'organisation de l'arbitrage demeure de la responsabilité du club organisateur. Cependant les clubs visiteurs pourront être sollicités en cas de besoin.

Les clubs visiteurs s'engagent à :

- Participer régulièrement aux concentrations, quel que soit le lieu ou l'éloignement géographique,
- Participer à toute la manifestation dans son ensemble (éviter les départs précipités dès la fin de son dernier match),
- Etre ponctuel afin de ne pas bouleverser l'organisation,
- Prévenir le plus rapidement possible le club organisateur et la commission Mini Basket du CD06, d'une impossibilité de se rendre à une concentration.



Maison du Basket – 30-32 Chemin de la Ginestière – 06200 NICE
Tél : 04 92 07 77 70 – Fax : 04.93.18.80.81
E-mail : comitebasket06@wanadoo.fr - Site : comite-basket06.com
Organisme décentralisé de la FFBB reconnu d'Utilité Publique





COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DES ALPES MARITIMES

La mixité est autorisée et encadrée par les règles suivantes :

- Dans les concentrations U9 féminines : Un garçon peut évoluer avec des filles dans la mesure où sa présence permet de faire jouer l'équipe (3 ou 4 filles présentes), ou dans le cas où le club ne possède pas d'équipe masculine pour faire jouer cet enfant.
- Dans les concentrations U9 masculines : les filles peuvent également jouer, avec maxi 3 filles par rencontres. (dans ce cas, privilégier les concentrations mixtes)

ABSENCE AUX CONCENTRATIONS OU MANIFESTATIONS U7 et U9

En cas d'absence à **une concentration**, la signaler à minibasketcd06@gmail.com et au correspondant Mini-basket du club organisateur au plus tard le vendredi, 14h.

En cas d'absence non signalée ou d'absence signalée après le vendredi 14h, à **une manifestation** organisée par la commission mini-basket : 30 € de pénalité par équipe.



Maison du Basket – 30-32 Chemin de la Ginestière – 06200 NICE
Tél : 04 92 07 77 70 – Fax : 04.93.18.80.81
E-mail : comitebasket06@wanadoo.fr - Site : comite-basket06.com
Organisme décentralisé de la FFBB reconnu d'Utilité Publique





COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DES ALPES MARITIMES

REGLEMENT PAR CATEGORIE

Voir le règlement édicté par la Commission Jeunesse de la FFBB.

Lien : [Règlement National Mini Basket](#)

U7:

- Nb de joueurs sur le terrain : 3 contre 3 (mixité autorisée).
- Un club pourra engager plusieurs équipes sur une même concentration.
- Faire des équipes par niveau (débutants, confirmés).
- Les rencontres se dérouleront en 1 fois 8 minutes (sans arrêt du chrono).
- Changement de joueur à la volée (tous les joueurs doivent participer à une rencontre).
- Pas de Temps mort.
- Pas de score
- Ballon Taille 3.
- Terrain en travers des gymnases si possible avec hauteur des Panneaux entre 2,00m et 2,60m (panneaux babies).
- Une équipe est composée de 3 à 10 joueurs maximum.
- Proposer minimum 3 rencontres idéalement
- Eviter dans la mesure du possible de faire jouer une équipe deux fois d'affilé.

U9 Filles et Garçons :

- Nb de joueur sur le terrain : 4 contre 4. (Modifications permises après accord des entraîneurs)
- Un club pourra engager plusieurs équipes sur une même concentration.
- Faire des équipes par niveau (débutants, confirmés).
- Les rencontres se dérouleront en 1 fois 10 minutes (sans arrêt du chrono).
- Changement de joueur à la volée (tous les joueurs doivent participer à une rencontre).
- Pas de Temps mort.
- Ballon Taille 5.
- Terrain en travers des gymnases si possible avec hauteur des Panneaux à 2,60 m
- Une équipe est composée de 4 à 10 joueurs maximum.
- Proposer minimum 3 rencontres idéalement
- Eviter dans la mesure du possible de faire jouer une équipe deux fois d'affilé.

U11 Filles et Garçons :

- Les U11 évoluent en championnats (Confirmés, intermédiaires et débutants). **Ces championnats sont gérés par la commission Sportive du CD06.**



Maison du Basket – 30-32 Chemin de la Ginestière – 06200 NICE

Tél : 04 92 07 77 70 – Fax : 04.93.18.80.81

E-mail : comitebasket06@wanadoo.fr - Site : comite-basket06.com

Organisme décentralisé de la FFBB reconnu d'Utilité Publique

